

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-14

Objet : APPROBATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU COMITE SYNDICAL
SECTEUR DE MERCOEUR

Monsieur le président indique que le secteur d'énergie de Mercoeur a élu le 14 décembre 2022 comme nouveau délégué à la FDEE19, Monsieur André, ALRIVIE, en lieu et place de Monsieur Michel BRIGE

Le Comité Syndical, après vote et discussion, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection de Monsieur André ALRIVIE comme délégué titulaire du secteur de Mercoeur

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_14-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-15

Objet : APPROBATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU COMITE SYNDICAL
SECTEUR D'EGLETONS

Monsieur le président indique que le secteur d'énergie d'Egletons a élu le 2 mars 2023 comme nouvelle déléguée suppléante à la FDEE19, Madame Bernadette TAUTOU, en lieu et place de Monsieur Michel BONAVIDACOLA

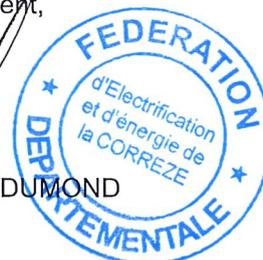
Le Comité Syndical, après vote et discussion, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection de Madame Bernadette TAUTOU comme déléguée suppléante du secteur d'Egletons

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20220323-2023_15-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-16

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Comité Syndical :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre chaque compte administratif et chaque compte de gestion.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

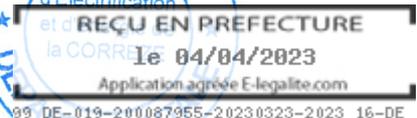
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2022

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président
Christian DUMOND



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués
En exercice : 74
Présents : 43
Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, **Messieurs** AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-17

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente les projets de Budgets Primitifs 2023,

1) BUDGET PRIMITIF DE LA FEDERATION (budget principal)

- Section de fonctionnement :

| | |
|------------|-----------------|
| . Dépenses | 6 716 283 Euros |
| . Recettes | 6 716 283 Euros |

- Section d'investissement :

| | |
|------------|-----------------|
| . Dépenses | 7 004 152 Euros |
| . Recettes | 7 004 152 Euros |

2) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ARGENTAT (budget annexe)

- Section de Fonctionnement

| | |
|------------|---------------|
| . Dépenses | 341 584 Euros |
| . Recettes | 341 584 Euros |

- Section d'Investissement

| | |
|------------|---------------|
| . Dépenses | 573 042 Euros |
| . Recettes | 573 042 Euros |

3) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'AYEN (budget annexe)

- Section de Fonctionnement

| | |
|------------|---------------|
| . Dépenses | 702 800 Euros |
| . Recettes | 702 800 Euros |

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_17-DE

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 273 300 Euros |
| . Recettes | 1 273 300 Euros |

4) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEAULIEU (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 264 482 Euros |
| . Recettes | 264 482 Euros |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 394 712 Euros |
| . Recettes | 394 712 Euros |

5) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEYNAT (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 436 457 Euros |
| . Recettes | 436 457 Euros |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 771 244 Euros |
| . Recettes | 771 244 Euros |

6) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BMT (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 1 340 823 Euros |
| . Recettes | 1 340 823 Euros |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 638 494 Euros |
| . Recettes | 1 638 494 Euros |

7) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BRIVE (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 3 041 620 Euros |
| . Recettes | 3 041 620 Euros |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 4 218 463 Euros |
| . Recettes | 4 218 463 Euros |

8) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'EGLETONS (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 506 096 Euros |
| . Recettes | 506 096 Euros |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 267 590 Euros |
| . Recettes | 1 394 425 Euros |

9) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA HAUTE VEZERE (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 604 436 Euros |
| . Recettes | 604 436 Euros |

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 094 478 Euros |
| . Recettes | 1 094 478 Euros |

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

10) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA ROCHE CANILLAC (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 105 900 Euros |
| . Recettes | 105 900 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 350 779 Euros |
| . Recettes | 350 779 Euros |

11) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LARCHE (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 893 414 Euros |
| . Recettes | 893 414 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 192 737 Euros |
| . Recettes | 1 192 737 Euros |

12) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LUBERSAC (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 349 560 Euros |
| . Recettes | 349 560 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 144 376 Euros |
| . Recettes | 1 144 379 Euros |

13) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MERCOEUR (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 203 175 Euros |
| . Recettes | 203 175 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 573 715 Euros |
| . Recettes | 573 715 Euros |

14) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MEYSSAC (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 279 323 Euros |
| . Recettes | 279 323 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 702 054 Euros |
| . Recettes | 702 054 Euros |

15) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ORGNAC (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 1 439 273 Euros |
| . Recettes | 1 439 273 Euros |
| | |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 773 279 Euros |
| . Recettes | 1 773 279 Euros |

16) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SEILHAC (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 578 059 Euros |
| . Recettes | 578 059 Euros |

RECU EN PREFECTURE
le 04/04/2023
Application agréée E-legalite.com

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 1 044 740 Euros |
| . Recettes | 1 044 740 Euros |

17) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINT PRIVAT(budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 428 666 Euros |
| . Recettes | 428 666 Euros |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 749 960 Euros |
| . Recettes | 749 960 Euros |

18) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINTE FEREOLE (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 727 426 Euros |
| . Recettes | 727 426 Euros |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 773 079 Euros |
| . Recettes | 773 079 Euros |

19) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE NORD (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 783 100 Euros |
| . Recettes | 783 100 Euros |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 681 900 Euros |
| . Recettes | 681 900 Euros |

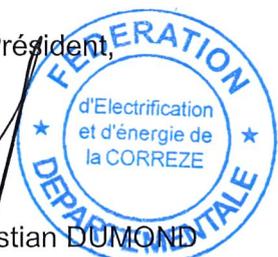
20) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE SUD (budget annexe)

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - <u>Section de Fonctionnement</u> | |
| . Dépenses | 734 237 Euros |
| . Recettes | 734 237 Euros |
| - <u>Section d'Investissement</u> | |
| . Dépenses | 785 400 Euros |
| . Recettes | 785 400 Euros |

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, adoptent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2023, tel qu'ils ont été présentés.

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_17-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-18

Objet : DEMANDE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
BRIVE DE PARTICIPER AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
LOCAUX DU SIE AYEN POUR 2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la requête du SIE AYEN concernant sa demande à l'agglomération de BRIVE pour la révision des frais de fonctionnement des locaux à Ayen, situés dans la Maison des Services, pour l'année 2022. En effet, le local que loue le SIE d'Ayen a été partagé par un agent de la Communauté d'Agglomération de Brive qui l'occupe tous les mardis.

Le secteur d'Ayen demande de répartir les frais de fonctionnement avec la Communauté d'Agglomération de Brive par moitié.

Le montant du loyer mensuel avec les charges de ménage est de 1 787,20 €. Le Secteur d'Ayen demande une participation de 893,60 € à la Communauté d'Agglomération de Brive.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande du SIE d'Ayen à la Communauté d'Agglomération de Brive de participer aux frais de fonctionnement pour un montant de 893,60 €

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-19

Objet : RELIQUATS FACE 2020

Monsieur le Président explique que les crédits des enveloppes FACE 2020 n'ont pas été consommés dans leur intégralité au 31/12/2022. En conséquence, des reliquats de cette dotation FACE 2020 restent à consommer.

Après réflexion et débat, la commission ER (Electrification Rurale), propose une liste d'affaires dans le but d'utiliser ces crédits.

Monsieur le Président expose la proposition de ventilation des affaires selon les crédits restants et la soumet au vote de l'assemblée présente comme suit :

| Secteurs | Montants travaux en € HT (MOE incluse) | | | | | Affaires |
|----------------------|--|----------------|-----------|------------|-----------|--|
| | AB RENF 2020 | AB EXT 2020 | S 2020 | S' 2020 | C 2020 | |
| AYEN | | | 10 000 | 25 000 | | YSSANDON, sécurisation fils nus + ST ROBERT Bernardoux |
| BRIVE | 24 000 | | | | | NOAILLES : renforcement Poste La Magnanne |
| HTE VEZERE | 31 000 | | | | | ESPARTIGNAC : renforcement la Bleynie T2 |
| LA ROCHE CANILLAC | | | | | 4 200 | ST MARTIN : dissimulation Soumaille Etude |
| MERCOEUR | 47 200 | | | | | CAMPS : renforcement Bennes T3 |
| MEYSSAC | | 13 000 | | | | CUREMONTE : extension Hamelink |
| ORGNAC | | | | 50 000 | | VIGEOIS : sécurisation Pouget T2 |
| SEILHAC | | | | | 3 500 | LAGRAULIERE : étude dissimulation Baril |
| TULLE NORD | | | | | 8 500 | CHAMEYRAT : dissimulation RD 9 Poissac |

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_19-DE

Par délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la validation des affaires proposées afin de consommer les reliquats de dotations FACE 2020.

Fait à Laguette sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,



Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_19-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-20

Objet : MARCHE GLOBAL Electrification Rurale – Eclairage Public – Réseaux de télécommunication - 2024 2026

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre d'Electrification Rurale, d'Eclairage Public et de Télécommunication arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en vue de la passation de ces marchés pour 3 ans : Marché « Maitrise d'œuvre » et Marché « Travaux »

Du point de vue de l'organisation du marché, Monsieur le Président propose :

- de recourir à un accord-cadre à bons de commande pour les études d'exécution, travaux d'Electrification Rurale et de réseaux de Télécommunication et pour les fournitures et travaux d'Eclairage Public.
- de recourir à un accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'Electrification Rurale et des réseaux de Télécommunication, les études et la maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public.

Après délibération, Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- de lancer la consultation en vue de la passation des nouveaux marchés type Accord-Cadre Maitrise d'œuvre et Travaux, selon la procédure d'Appel d'Offres compte tenu de leurs montants estimatifs, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2024
- de donner délégation au Président pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-21

Objet : CONTROLE TECHNIQUE DES OUVRAGES (CTO)

Renouvellement du marché avec le coordonnateur TE47 (Territoire d'Energie du Lot et Garonne)

Monsieur le Président rappelle que, selon l'article R323-30 du Code de l'Energie, les ouvrages des réseaux publics d'électricité et des lignes directes font l'objet de contrôles techniques (CTO) destinés à vérifier qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables.

Organisés par un organisme technique certifié en qualité, indépendant du maître d'ouvrage et du gestionnaire de réseau.

Les contrôles sont effectués pour 5% sur site lors de la mise en service et sur plan après travaux pour les 95% restant, les éléments rendus doivent correspondre au plan Art R323-25 remis aux différents gestionnaires.

Monsieur le Président précise que ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il doit être renouvelé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical,

- AUTORISE Monsieur le Président à mandater le TE47 pour lancer la procédure de consultation d'organismes techniques pour les Contrôles Techniques Obligatoires (CTO) pour le compte de la FDEE19.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_21-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-22

Objet : CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DE SUPPORTS BT ET HTA pour la mise en place d'un réseau de télécommunications électroniques

Monsieur le Président rappelle que les nouvelles dispositions issues d'un accord fin janvier 2023 entre Enedis et la FNCCR permettent d'autoriser certains maîtres d'ouvrage, non opérateur, d'utiliser les supports de distribution publique d'électricité pour la mise en place d'un réseau de communications électroniques.

La commune d'Objat souhaite déployer un réseau de communications électroniques, en tant que maître d'ouvrage, et de fait, utiliser les supports de distribution publique d'électricité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention, fixant les conditions techniques et financières et autorisant le maître d'ouvrage du projet à établir ou faire établir un réseau de communications électroniques, ainsi qu'à en assurer son exploitation, avec ENEDIS et la Commune d'Objat.

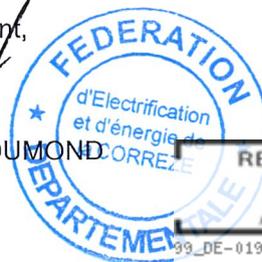
Après en avoir délibéré par 42 voix pour et 1 voix contre (Monsieur HULPUSCH), le Comité Syndical :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, fixant les conditions techniques et financières et autorisant le maître d'ouvrage du projet à établir ou faire établir un réseau de communications électroniques, ainsi qu'à en assurer son exploitation, avec ENEDIS et la Commune d'Objat.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_22-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-23

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION ET DE SERVITUDE à LA CHAPELLE
AUX BROCS

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux représentants de secteur,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 par lequel le Président de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a attribué à Monsieur le représentant de secteur, sous sa direction et sa responsabilité, des délégations de fonction emportant délégation de signature pour tous les actes s'y rapportant,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'installer un foyer d'éclairage public situé à **LA CHAPELLE AUX BROCS**, sur la parcelle n° **328 Section A** appartenant à Monsieur DELON Jean et à Madame DELON Jeannine demeurant à LA CHAPELLE AUX BROCS (19360) – Germane

Considérant qu'une promesse de servitude a été signée avec les propriétaires et Monsieur Christian MANIERE, représentant de secteur de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, en charge du Secteur Intercommunal d'Electrification de BRIVE contenant une autorisation préalable de travaux avec la commune de La Chapelle aux Brocs et la FDEE19, maître d'ouvrage des travaux de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage suite au transfert de cette compétence par délibération de la Commune en date du 11 septembre 2015.

Considérant que Monsieur DELON Jean et à Madame DELON Jeannine ont autorisé la FDEE19 à établir à demeure un mât de hauteur 6ml destiné à recevoir un appareil d'éclairage public implanté au bord de la voie publique sur la parcelle désignée ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_23-DE

Le Comité Syndical, après discussion et vote à l'unanimité, DECIDE QUE :

1 / La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, Secteur Intercommunal d'Electrification de BRIVE va occuper un emplacement sur la parcelle n° 328 Section A, Commune de La Chapelle aux Brocs pour l'implantation d'un mât de hauteur 6 ml destiné à recevoir un appareil d'éclairage public implanté au bord de la voie publique sur la parcelle n°328 Section A appartenant à Monsieur DELON Jean et à Madame DELON Jeannine ;

2 / La servitude consentie par Monsieur DELON Jean et par Madame DELON Jeannine sans contrepartie financière fera l'objet d'une convention établie entre les trois parties, pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage électrique.

3 / Les frais liés à la convention de servitude seront à la charge de La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, Secteur Intercommunal d'Electrification de BRIVE. Ils seront prélevés sur les crédits prévus à cet effet dans le budget annexe du secteur.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 28 mars 2023

Le Président

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_23-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-24

Objet : CONSULTATION EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LE
RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE POUR LES ETUDES
D'IMPLANTATION, LA FOURNITURE ET LA POSE DES IRVE – 2024-2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le marché pour les études, la fourniture et la pose d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) organisée par la FDEE19 arrive à terme le 31/12/2023. Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour les études, la fourniture et la mise en place des IRVE pour la période 2024-2025.

Ce marché aura pour objet :

- Les études d'implantation selon le schéma directeur
- La fourniture de bornes de recharge de 7 KVA à 50 KVA ;
- La mise en place des bornes selon le schéma de déploiement.

Il convient donc de lancer une consultation en vue de la passation de ce marché décrit.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- de lancer la consultation en vue de la passation d'un marché pour le recrutement d'un opérateur économique pour les études d'implantation, la fourniture et la pose selon la procédure adaptée compte tenu du montant estimatif pour la période 2024-2025
- de donner délégation au Président pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_24-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

| | |
|---------------------------|---|
| <u>Nombre de délégués</u> | Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND. |
| En exercice : 74 | |
| Présents : 43 | Date de convocation : 15 mars 2023 |
| Votants : 43 | Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance. |
| Pour : 43 | |
| Contre : 0 | |
| Abstention : 0 | Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali |

Délibération n° 2023-25

Objet : CONSULTATION EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ
POUR LE RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE POUR LA
SUPERVISION ET L'EXPLOITATION DES IRVE 2024-2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le projet de déploiement d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) finalisé par la FDEE19 a démarré au 1^{er} semestre 2019. Le renouvellement du recrutement d'un opérateur économique est nécessaire pour continuer la supervision et l'exploitation des IRVE.

Ce marché aura pour objet :

- D'intégrer et de paramétrer dans le système de supervision l'ensemble des infrastructures de recharge et de gérer les échanges d'informations avec les systèmes et services permettant l'identification des infrastructures exploitées par tout usager ;
- D'intégrer et de paramétrer dans le système d'exploitation l'ensemble des données permettant à tout usager le demandant d'accéder pour une recharge aux infrastructures ;
- De mettre en œuvre et de gérer les flux financiers associés ;
- D'assurer l'interface avec les usagers pour les questions relatives à l'utilisation des bornes par le biais d'une plate-forme téléphonique et/ou dématérialisée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de lancer une consultation en vue de la passation du marché précédemment décrit.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_25-DE

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De lancer la consultation en vue de la passation d'un marché pour le recrutement d'un opérateur économique pour la supervision et l'exploitation des IRVE selon la procédure adaptée compte tenu du montant estimatif,
- De donner délégation au Président pour signer tous documents techniques, administratifs et financiers relatifs à ce marché

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_25-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-26

Objet : REPARTITION DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE) 2023

Monsieur le Président rappelle que l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE :

- transfert de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) en 2022 ;
- transfert de la taxe communale (TCCFE) en 2023.

La gestion et le recouvrement de la TICFE sont transférés à la DGFIP à compter du 1er janvier 2022.

En 2023, la part communale de TICFE est calculée à partir du produit perçu en 2022 augmenté de 1,5% (ou 1% pour les syndicats) auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient voté en 2022 est inférieur à la valeur maximum (8,5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué.

Produit 2022 x 1,5 % x IPC (N-1/N-2) x (coefficient maximum = 8,5/coef appliqué en 2022)

En 2023, compte tenu de la date de clôture des comptes, il est nécessaire de procéder à 2 calculs : le produit versé aux bénéficiaires de la part communale calculé à partir des données 2021 puis ajusté au second semestre avec les données 2022 (comptes de gestion définitifs).

Pour toutes ces raisons et du fait de la configuration de la comptabilité interne de la Fédération, Monsieur le Président propose, pour l'exercice 2023, la répartition de cette taxe selon les taux indiqués dans le tableau ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_26-DE

| Secteurs/commune | 1 ^{er} semestre 2023 | | 2 ^{ème} semestre 2023 | |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|
| | Base CA 2021 | Taux de répartition | Base CA 2022 | Taux de répartition |
| Secteur ARGENTAT | 78 760,61 | 2,18% | 80 215,19 | 2,17% |
| Secteur AYEN | 200 039,75 | 5,53% | 228 469,63 | 6,19% |
| Secteur BEAULIEU | 79 079,62 | 2,19% | 80 312,13 | 2,18% |
| Secteur BEYNAT | 109 299,30 | 3,02% | 108 876,73 | 2,95% |
| Secteur BMT | 295 973,19 | 8,18% | 301 231,92 | 8,16% |
| Secteur BRIVE | 713 208,93 | 19,70% | 733 759,41 | 19,87% |
| Secteur EGLETONS | 190 327,44 | 5,26% | 175 311,27 | 4,75% |
| Secteur HTE-VEZERE | 184 803,24 | 5,11% | 184 822,36 | 5,01% |
| Secteur LARCHE | 290 306,35 | 8,02% | 294 250,56 | 7,97% |
| Secteur LAROCHE CANILLAC | 50 153,66 | 1,39% | 50 796,10 | 1,38% |
| Secteur LUBERSAC | 176 457,54 | 4,88% | 178 635,80 | 4,84% |
| Secteur MERCOEUR | 74 746,79 | 2,07% | 75 627,88 | 2,05% |
| Secteur MEYSSAC | 136 345,87 | 3,77% | 144 053,94 | 3,90% |
| Secteur ORGNAC | 285 294,87 | 7,88% | 294 680,74 | 7,98% |
| Secteur SEILHAC | 197 997,25 | 5,47% | 198 190,15 | 5,37% |
| Secteur ST PRIVAT | 108 768,39 | 3,01% | 106 472,06 | 2,88% |
| Secteur STE FEREOLE | 91 754,93 | 2,53% | 94 321,21 | 2,55% |
| Secteur TULLE NORD | 159 489,60 | 4,41% | 161 825,08 | 4,38% |
| Secteur TULLE SUD | 149 682,69 | 4,13% | 150 028,82 | 4,06% |
| Commune de Beaulieu | 46 119,33 | 1,27% | 50 392,42 | 1,36% |
| Total | 3 618 609,35 | 100,00% | 3 692 273,40 | 100,00% |

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité,
 APPROUVE la répartition de la TICFE 2023 selon le tableau présenté par Monsieur le Président

Fait à Laguennep sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2023

Application agréée E-legalite.com

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, **Messieurs** AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-27

Objet : VERSEMENT d'une SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'association e-France Café

Monsieur le Président présente au Comité Syndical l'association e-France Café qui rassemble des utilisateurs de véhicules électriques.

Les membres de cette association sont présents lors des inaugurations de nos bornes de recharge. Ils assurent la promotion de l'électromobilité auprès des personnes présentes, conseillent sur le positionnement et l'utilisation de nos bornes.

Le 13 mai 2023, l'association a organisé un rallye touristique intitulé « au fil de l'eau l'électrique » entre Argentat et le Château de Val sur le thème de l'électromobilité.

Dans le cadre de la compétence « Mobilité Electrique » de la FDEE 19, Monsieur le président propose à l'assemblée de s'investir dans cette manifestation promouvant l'action de notre Fédération en octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable à cette proposition en octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 Euros.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_27-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 43

Votants : 43

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 15 mars 2023

Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, **Messieurs** AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2023-28

Objet : MARCHE DE RENOVATION DES LUMINAIRES 2023-2025
PRISE EN CHARGE DE LA DEPOSE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°2022-85 du 8 décembre 2022, le comité syndical avait décidé que les communes supportent intégralement les frais de dépose des équipements d'éclairage public récents.

Il rappelle aussi que, par délibération n° 2023-06 du 26 janvier 2023, le comité syndical a décidé de valider le marché de rénovation de luminaires vétustes 2023-2025.

Monsieur le Président propose que la FDEE19 prenne intégralement en charge la dépose des luminaires même récents dans le cadre exclusif du marché de rénovation des luminaires 2023-2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE que la FDEE 19 prenne en charge intégralement en charge les frais de dépose des luminaires mêmes récents dans le cadre exclusif du marché de rénovation des luminaires.2023-2025.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_28-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 mars 2023

| | |
|---------------------------|---|
| <u>Nombre de délégués</u> | Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Laguenne, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND. |
| En exercice : 74 | |
| Présents : 43 | Date de convocation : 15 mars 2023 |
| Votants : 43 | Monsieur Marc RATEAU a été nommé secrétaire de séance. |
| Pour : 43 | |
| Contre : 0 | Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique, Messieurs AYMAT Michel, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BORDAS Jean-François, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DARTHOU Laurent, DAVID Jean-Pierre, DELBOS Serge, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUBUISSON Alain, DUPAS Eric, FAISY Gérard, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRONCHE Jean, YACINE Ali |
| Abstention : 0 | |

Délibération n° 2023-29

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE à BASSIGNAC LE HAUT

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux représentants de secteur,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 par lequel le Président de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a attribué à Monsieur le représentant de secteur, sous sa direction et sa responsabilité, des délégations de fonction emportant délégation de signature pour tous les actes s'y rapportant,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'installer un poste de transformation de type PRCS affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité situé à **BASSIGNAC LE HAUT** sur la parcelle n° **69 Section ZK** appartenant à Monsieur LAFARGE Jean-Louis et à Madame LAFARGE Paulette demeurant à BASSIGNAC LE HAUT (19220) – 4 Ymons

Considérant qu'une promesse de servitude a été signée avec les propriétaires et Monsieur Emmanuel COMBE, représentant de secteur de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, en charge du Secteur Intercommunal d'Electrification de Saint Privat contenant une autorisation préalable de travaux,

Considérant que Monsieur LAFARGE Jean-Louis et Madame LAFARGE Paulette ont consenti à mettre à la disposition de la Fédération un emplacement d'environ **10 m²** sur la parcelle n° **69 Section ZK** contre indemnité unique et forfaitaire de **150 euros (Cent cinquante euros)**.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_29-DE

Le Comité Syndical, après discussion et vote à l'unanimité, DECIDE QUE :

1 / La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, Secteur Intercommunal d'Electrification de Saint Privat va occuper un emplacement sur la parcelle n° 69 Section ZK d'environ 10 m², Commune de **BASSIGNAC LE HAUT** pour l'installation poste de transformation type PRCS.

2 / La servitude consentie par Monsieur LAFARGE Jean-Louis et Madame LAFARGE Paulette, qui recevront en contrepartie une indemnité unique et forfaitaire de **150 €** fera l'objet d'une convention établie entre les trois parties, pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage électrique.

3 / Les frais liés à la convention de servitude seront à la charge de La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, Secteur Intercommunal d'Electrification de Saint Privat. Ils seront prélevés sur les crédits prévus à cet effet dans le budget annexe du secteur.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 23 mars 2023

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20230323-2023_29-DE